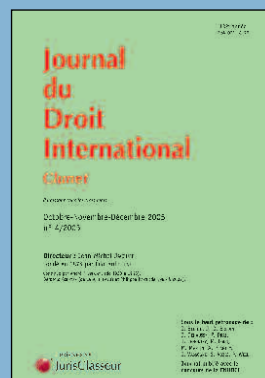


Colloque

Paris, le lundi 13 février 2006 de 8h45 à 16h au Sénat

Les mesures provisoires dans l'arbitrage commercial international : évolution et innovations



Organisé par le journal du
Droit International - Clunet,
en partenariat avec la
Chambre de commerce
internationale



PROGRAMME

8h30 - Accueil des participants

Matinée sous la présidence Philippe Kahn.

Ouverture du colloque : Jean-Michel Jacquet, professeur à l'Institut universitaire des hautes études internationales, directeur du Clunet.

I. - La demande de mesures provisoires dans le droit commun de l'arbitrage international (9h - 10h)

- **Les mesures provisoires demandées au juge français :** Alain Lacabarats, conseiller à la Cour de cassation, directeur du service de documentation et d'études de la Cour de cassation.
- **Les mesures provisoires demandées à l'arbitre :** Thomas Clay, professeur à l'université de Versailles-Saint Quentin, Vice-Doyen de la faculté de droit et de science politique.

II. - L'expérience de la Chambre de commerce internationale (10h-10h45)

- **Dans le cadre du Règlement d'arbitrage :** Emmanuel Jolivet, Conseiller général de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale.
- **Dans le cadre du référé pré arbitral :** Pierre Tercier, professeur à l'université de Fribourg, Président élu de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale.

III. - Le projet de la Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international

- **Genèse et lignes de force du projet de la CNUDCI :** Renaud Sorieul, Magistrat en service détaché, Administrateur Général, Chef du service de législation, Secrétariat de la CNUDCI et Jean-Michel Jacquet (11h30-12h).

Pause déjeuner au Sénat (12h-13h30)

Après-midi sous la présidence de Pierre Tercier

- **Définitions et conditions de l'octroi des mesures provisoires :** Catherine Kessedjian, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II) (13h30-14h).
- **La question des mesures ex parte et des injonctions préliminaires :** Gabrielle Kaufmann-Kohler, professeur à l'université de Genève et Georges Bolard, professeur à la faculté de droit de Dijon (14h-14h45).
- **L'efficacité internationale des mesures et le recours au juge étatique :** Jean-Baptiste Racine, professeur à l'université de Nice Sophia-Antipolis (14h45-15h15).

Rapport de synthèse (16h00) :

Eric Loquin, professeur à l'université de Bourgogne.



Participez au colloque et profitez d'une remise sur le *Journal de Droit International - Clunet*.

- Je suis déjà abonné au *Journal de Droit International - Clunet*.
Je participerai au colloque pour un montant de 150 €^{HT} (179,40 €^{TTC})
seulement au lieu de 400 €^{HT} (478,40 €^{TTC}).
- Je m'abonne au *Journal de Droit International - Clunet* et je participerai
au colloque. Je réglerai un montant de 370 €^{HT} (405,49 €^{TTC})
au lieu de 611,56 €^{HT} (694,40 €^{TTC}), soit 40% de réduction !
- Je souhaite uniquement participer au colloque
(sans abonnement au *Journal de Droit International - Clunet*).
Je réglerai un montant de 400 €^{HT} (478,40 €^{TTC}).

Tarif du colloque : 400 €^{HT} - Tarif de l'abonnement 2006 au *Journal de Droit International - Clunet* : 211,56 €^{HT} (4 numéros par an, 300 pages environ par numéro). - TVA : 19,6 % sur la journée d'étude et 2,10 % sur la revue. Sauf avis contraire de votre part avant le 1^{er} décembre, nos abonnements au *Journal de Droit International - Clunet* se renouvellent par tacite reconduction d'année en année.

Renseignements complémentaires au 01 45 58 92 90

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer **avant le 8 février** par fax au **01 45 58 94 11**
ou par e-mail : colloque.clunet@lexisnexis.fr

MES COORDONNÉES

Mme Mlle M. _____

N° d'abonné LexisNexis (si vous le connaissez) _____

Fonction _____

Société/Ets _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____

E-mail _____

Se fera représenter par : _____

M./Mme _____ Fonction _____

Date et signature _____ 5F70

Conformément à la législation
en vigueur vous disposez d'un
droit d'accès pour toute
information vous concernant.